AGREM + : transformer le secteur minier en levier du développement local dans les pays les moins avancés

Appui à l'amélioration de la gouvernance des redevances minières

DÉFI

Dans de nombreux pays les moins avancés (PMA) disposant de ressources minérales précieuses, l'industrie extractive représente un secteur important de l'économie, contribuant, par exemple, à un quart du budget national en Guinée, au Mali et en Sierra Leone. Cependant, bien que le secteur minier ait un impact direct sur les économies locales, ce qui se traduit la plupart du temps par un déclin de l'agriculture traditionnelle et des activités de subsistance, très peu d'efforts sont déployés pour mettre en place des solutions financières et de développement visant à dynamiser les économies locales et permettant aux populations locales de tirer profit de ces changements. Les pays perdent ainsi la possibilité d'engager des transformations structurelles, de créer plus d'emplois et de fournir des services sociaux.

Ces dernières années, les gouvernements des PMA ont tenté d'exploiter au mieux le potentiel de l'industrie minière afin d'offrir des possibilités supplémentaires pour les secteurs public et privé.

VERS UNE SOLUTION

Dans les pays d'Afrique occidentale, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour renforcer l'accès des secteurs public et privé aux financements et développer l'entrepreneuriat dans les zones minières, dans le prolongement des actions de la Chambre des Mines de Guinée (CMG) et du réseau de l'Association des Chambres des Mines de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En 2017, le gouvernement guinéen, le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CMG ont lancé le Projet d'Appui à l'amélioration de la gouvernance des redevances minières (AGREM) dans les communes des préfectures de Boké et de Boffa pour une période de cinq ans. Ce projet vise à promouvoir, à l'échelon du gouvernement local, des pratiques de gestion et d'utilisation des ressources justes, transparentes et responsables afin de favoriser un développement durable et inclusif. Pour cela, la solution était de généraliser les versements intergouvernementaux de redevances minières : un pourcentage des revenus annuels des compagnies minières (0,5 % pour la bauxite et le fer ; 1 % pour d'autres minerais) est prélevé par le gouvernement et transféré aux budgets des gouvernements locaux.

PROPOSÉ PAR

Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)

PAYS/TERRITOIRES/RÉGIONS IMPLIQUÉS

Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Sierra Leone

DOMAINES PRIORITAIRES DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL (PAI) AUXQUELS LE PROJET CONTRIBUE

6, 7, 8

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.a

SOUTENU PAR

Fédération des Chambres des Mines de la CEDEAO (EFEDCOM), Chambre des Mines de Guinée, Chambre des Mines du Burkina Faso

ENTITÉS D'EXÉCUTION

UNCDF, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), gouvernement guinéen

ÉTAT DU PROJET

En cours

PÉRIODE DU PROJET

2017 – En cours

URL DE LA PAGE D'INFORMATION

– https://www.uncdf.org/guinee
– https://bit.ly/3puyJIT
– https://bit.ly/3HgL2yF

Entre 2001 et 2017, l'UNCDF a institué des Fonds de développement local (FDL) en collaboration avec la CMG et le gouvernement guinéen. Le gouvernement guinéen a décidé d'imiter l'initiative de l'UNCDF, en créant le Fonds de développement économique local (FODEL) en 2017. Inspiré par les subventions axées sur les résultats de l'UNCDF, ce mécanisme a permis d'accroître le nombre de projets d'infrastructure élaborés et gérés par les gouvernements locaux.

Le projet AGREM a aidé les gouvernements locaux à absorber l'augmentation des financements publics. Cette aide est notamment à l'origine de la construction du marché moderne de Boffa. Les gouvernements locaux sont donc maintenant en mesure de fournir les services de base et les infrastructures économiques nécessaires au développement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 9 et 11 et aux domaines prioritaires 5, 7 et 8 du Programme d'action d'Istanbul (PAI).

Par ailleurs, les redevances provenant du secteur minier sont utilisées pour soutenir le secteur privé local, notamment les liens de l'entrepreneuriat et de la chaîne de valeur avec l'industrie minière. En 2019, l'UNCDF a créé un fonds de garantie financé par les redevances des compagnies minières et géré en partenariat avec la CMG. Le renforcement des capacités, favorisé par le fonds de garantie, permet de suivre la bonne gestion des financements par les structures. Les petites et moyennes entreprises bénéficient de subventions, d'un meilleur accès aux capitaux et à des taux d'intérêt subventionnés, fournissant des fonds supplémentaires aux entrepreneurs locaux. Les partenariats formés avec les banques locales et la CMG ont joué un rôle déterminant dans cette approche innovante.

Avec ces deux mécanismes différents et l'appui apporté au réseau régional des Chambres des Mines, le projet éclaire sur la manière de mieux impliquer le secteur privé en tant qu'acteur clé contribuant à l'économie locale. Le travail de l'UNCDF en Guinée a incité les pays de la CEDEAO à utiliser le secteur minier pour favoriser le développement local. L'UNCDF et le gouvernement guinéen ont partagé les meilleures pratiques par le biais de l'Association des Chambres des Mines de la CEDEAO. Les mécanismes financiers créés ont été décrits afin d'être reproduits. En 2019, le Burkina Faso a ainsi décidé de créer un Fonds minier de développement local selon les mêmes principes que celui établi par l'UNCDF en Guinée.

L'UNCDF a demandé la réalisation d'une étude de comparaison régionale afin de formuler des recommandations, lesquelles ont été partagées avec les Chambres des Mines d'Afrique occidentale pour en débattre et les mettre en œuvre. Celles-ci se rapportent aux cadres juridiques en place ainsi qu'à l'analyse des mécanismes financiers développés dans le secteur minier de sept pays d'Afrique occidentale : l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone. L'objectif est de créer un cadre entre les pays d'Afrique australe permettant de développer des mécanismes similaires. Les Chambres des Mines se sont avérées être des partenaires de choix pour mobiliser les acteurs autour du développement local. L'échange

d'expériences entre les Chambres des Mines a permis de renforcer les compétences et de lancer de nouveaux projets.

Depuis le travail de l'UNCDF en Guinée et grâce au partage des meilleures pratiques dans le cadre d'échanges Sud-Sud au sein de l'Association des Chambres des Mines de la CEDEAO, des pays tels que le Burkina Faso et le Ghana ont décidé en 2019 de créer des mécanismes fondés sur le modèle développé en Guinée. S'appuyant sur le projet pilote AGREM, le projet AGREM+ a été conçu pour aider tous les pays membres de la CEDEAO à développer des mécanismes permettant de financer le développement local par le biais de redevances minières. Les mécanismes peuvent désormais être reproduits et adaptés aux besoins de chaque pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud sous la houlette de l'UNCDF. Ce projet et la promotion par la CEDEAO de normes régionales de développement local sous-tendent les changements dans la mobilisation du secteur minier pour contribuer à la réalisation des ODD dans les PMA.

CONTACT INFORMATION

M. Carlos Barry
Administrateur du programme, UNCDF
carlos.barry@uncdf.org

Mme Christel Alvergne
Responsable d'équipe pour l'Afrique et conseillère régionale pour le financement du développement local, UNCDF
christel.alvergne@uncdf.org